

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00278 Numéro SIREN : 330 024 233 Nom ou dénomination : B DE B
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2023 sous le numéro de dépôt 4180

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise		SAS B DE B		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		1 2	
Adresse de l'entreprise		8 RUE DES HALLES		37000 TOURS		Durée de l'exercice précédent*	
Durée de l'exercice précédent*		1 2					
Numéro SIRET*		330002423300018				Néant ☐	
02 JUIN 2023				Exercice N clos le		31 07 2022	
				N-1		31 07 2021	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
Me F. PRINTEMPS Greffier Associé							
Capital souscrit non appelé							
Frais d'établissement							
Frais de développement *							
Concessions, brevets et droits similaires							
Fonds commercial (1)							
Autres immobilisations incorporelles		21 120		18 610		2 510	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains		41 000				41 000	
Constructions		369 000		267 977		101 023	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		4 183		4 183			
Autres immobilisations corporelles		49 585		49 585		1 331	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence							
Autres participations		95 303		3 300		92 003	
Créances rattachées à des participations		43 261				43 261	
Autres titres immobilisés		1 088				1 088	
Prêts		557 810				557 810	
Autres immobilisations financières*		3 181				3 181	
TOTAL (II)		1 185 531		343 656		841 876	
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés (3)*		32 226		19 413		12 813	
Autres créances (3)		1 237 696				1 237 696	
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)							
Disponibilités		255 237				255 237	
Charges constatées d'avance (3)*		598				598	
TOTAL (III)		1 525 757		19 413		1 506 344	
Frais d'émission d'emprunt à étaler - (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif* (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		2 711 289		363 069		2 348 220	
Renvois : (1) Dont droit au bail				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de non-régularisation							
Immobilisations							
Stocks							
Créances							

¹ Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		SAS B DE B		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 54 720)	DA	54 720		54 720
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 800		10 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 993 871		270 775
	Report à nouveau	DH			1 694 248
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	83 510		28 847
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	2 142 901		2 059 391
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	125 000		125 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 559		2 916
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 526		23 712
	Dettes fiscales et sociales	DY	24 059		51 644
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	44 174		289 912
Compte régul	EB				
	TOTAL (IV)	EC	205 319		493 183
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 348 220		2 552 575
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	194 886		368 183	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS B DE B				Exercice N		Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	67 304	FH		FI	67 304	127 028
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	67 304	FK		FL	67 304	127 028	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO		6 436	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	12 406	38 894	
	Autres produits (1) (11)					FQ	12 006	12 023	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	91 715	184 381
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	76 801	100 007	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 936	3 386	
	Salaires et traitements*					FY	15 334	62 123	
	Charges sociales (10)					FZ	7 609	18 126	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	21 875	26 052	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant dotations aux provisions*				GC	11 346	8 067	
	Pour risques et charges dotations aux provisions				GD				
	Autres charges (12)					GE	49	16	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	135 950	217 778
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II) (II)						GG	(44 235)	(33 397)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	43 261	7 886	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	30 685	28 457	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	281 620	18 252	
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	355 566	54 595	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 275		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	1 275		
2 RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	354 291	54 595	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMP TS (II II III IV V VI)						GW	310 056	21 199	

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2022

Page 6

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS B DE B

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			9 263
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	27 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	27 000		9 263
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	245 005		6 053
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		-	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	245 005		6 053
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(218 005)		3 210
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	8 541		(4 439)
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	474 281		248 240
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	390 771		219 392
5 BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	83 510		28 847
RENOUVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	12 406		21 286
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5	A2	2 360		6 343
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 1 372 obligatoires A9 988					
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
Dont cotisations Madelin A7					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf état annexe		245 005		27 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Page 7

Désignation de l'entreprise

SAS B DE B

31/07/2022

[illegible]

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise										SAS B DE B		Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		Consecutives à une reévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
								3		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	21 120	KE		KF					
CORPORELLES	Terrains					KG	41 000	KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9		KJ	369 000	KK		KL					
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1		KM		KN		KO					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants]	M2		KP		KQ		KR					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants]	M3		KS	6 429	KT		KU					
		Installations générales agencements aménagements divers *			KV	24 968	KW		KX						
		Matériel de transport *			KY	27 544	KZ		LA						
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	14 793	LC		LD						
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG						
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes					LK		LL		LM					
	TOTAL III					LN	483 734	LO		LP					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T					
	Autres participations					8U	103 189	8V		8W	43 261				
	Autres titres immobilisés					1P	11 088	1R		1S					
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	559 671	1U		1V	7 810				
	TOTAL IV					LQ	673 948	LR		LS	51 071				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	1 178 802	0H		0J	51 071					
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
				1		2		4							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0		D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	21 120	IX	21 120				
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	41 000	LZ	41 000				
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	369 000	MC	369 000				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF					
		Inst gales, agencets et am des constructions		IS		MG		MH		MI					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	2 246	MK	4 183	ML	4 183				
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencets, aménagements divers		IU		MM	2 926	MN	22 041	MO	22 041				
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	27 544	MR	27 544				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	14 793	MT		MU					
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX					
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB					
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF					
	TOTAL III			IV		NG	19 965	NH	463 768	NI	463 768				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W					
	Autres participations			10		0X	7 886	0Y	138 564	0Z	138 564				
	Autres titres immobilisés			11		2B	10 000	2C	1 088	2D	1 088				
	Prêts et autres immobilisations financières			12		2E	6 490	2F	560 991	2G	560 991				
	TOTAL IV			13		NJ	24 376	NK	700 643	2H	700 643				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		0K	44 341	0L	1 185 531	0M	1 185 531					

Exercice N, clos le 3 1 0 7 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise : SAS B DE B

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Designation de l'entreprise SAS B DE B

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	17 202	PF	1 409	PG		PH	18 610
TOTAL I		RK	17 202	RM	1 409	RN		RO	18 610
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	248 842	PN	19 135	PO		PQ	267 977
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6 429	QA		QB	2 246	QC	4 183
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagements divers	QD	24 968	QE		QF	2 926	QG	22 041
	Matériel de transport	QH	26 212	QI	1 331	QJ		QK	27 544
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	14 793	QM		QN	14 793	QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	321 245	QV	20 466	QW	19 965	QX	321 745
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	338 446	QP	21 875	QQ	19 965	QR	340 356

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst gales agenc et am des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst mat et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst gales agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL							NM					NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW				Total général non venté (NS + NT + NU)		NY			Total général non venté (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaier						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise <u>SAS B DE B</u>							Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	3 300	
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	8 067	6U	11 346	6V	19 413	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	281 620	6Y		6Z	281 620	
	TOTAL III	7B	292 988	7C	11 346	7D	281 620	
	TOTAL GÉNÉRAL (I II III)	7C	292 988	7D	11 346	7E	281 620	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	11 346	UF				
	- financières	UG		UH	281 620			
	- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C G I						10	- - - -	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C G I

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

✱ Désignation de l'entreprise SAS B DE B

31/07/2022

[illegible]

Désignation de l'entreprise SAS B DE B

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		43 261	UM		43 261	UN			
	Prêts (1) (2)	UP		557 810	UR			US	557 810		
	Autres immobilisations financières	UT		3 181	UV		(0)	UW	3 181		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Cher clients douteux ou litigieux	VA		19 413			19 413				
	Autres créances clients	UX		12 813			12 813				
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		702		702					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		8 930		8 930				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC		1 227 135		1 227 135					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		930		930					
	Charges constatées d'avance	VS		598		598					
	TOTAUX			VT	1 874 772	VU	1 313 781	VV	560 991		
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH		125 000		114 567		10 433			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		2 520		2 520					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		9 526		9 526					
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		14 129		14 129					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		6 501		6 501					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		2 481		2 481					
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		948		948					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI		39		39					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		44 174		44 174					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	205 319	VZ	194 886		10 433			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		39		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS B DE B		Neant ☐ *		Exercice N. clos le :		3 1 0 7 2 0 2 2					
I RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WA	83 510						
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	19 135						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	522						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	273						
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					Y7	8 541						
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	524		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	524		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)					I8				
		- imposées au taux de 0 %					ZN						
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN						
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	239 744			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
								TOTAL I		WR		352 249	
II DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE *										WT			
Prov. et charges à payer non déduites, antérieurement taxées et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV					
			- imposées aux taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01/01/2007)					WH					
			- imposées aux taux de 19 %					WP					
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW					
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ					
Mesures d'incitation	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations					2A					
	Produit net des actions et parts d'intérêts							XA					
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX					
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *							ZY					
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *							XD					
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 series		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 series A)		L5				
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA				
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC				
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI			XG		240	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		XH		240	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI		352 009				XJ			
		déficit (II moins I)		ZL									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										XL		295 649	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XN		56 360	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XO			

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise SAS B DE B

31/07/2022

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>SAS B DE B</u>		Néant ☐ *	
I SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	295 649
Déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	295 649
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I 1 ^{er} bis A1 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I 1 ^{er} bis A1 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposée au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise SAS B DE B										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	1 694 248		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	28 847			Dividendes		ZD	1 723 096		
	Prélèvements sur les réserves	OE				Autres répartitions		ZE			
						Report à nouveau		ZF			
	TOTAL I	OF	1 723 096			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II		ZH	1 723 096	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N											
Exercice N-1											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7				YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	36 284			XQ	36 284		57 122		
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	11 064		12 086		
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	29 453		30 799		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	76 801		100 007		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	769		527		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS				YZ	2 167		2 859		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	2 936		3 386		
TVA	- Montant de la TVA collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					YY	11 036		14 789		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	7 362		5 274		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*					OB	15 863				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	1.42 %		1.18 %		
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au C G I)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH					
	- Régime de groupe *										
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL	
					Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC	
	Groupe résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO	
					Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	3 3 0 0 2 4 2 3 3 0 0 0 1 8				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise SAS B DE B

Neant ☐ *

A DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 MATERIEL	2 246		2 246		
	2 INSTAL/ AGENCEME	2 926		2 926		
	3 MATERIEL BUREAU	3 148		3 148		
	4 MOBILIER	11 645		11 645		
	5 DROIT AU BAIL					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B PLUS VALUES, MOINS VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5	27 000	27 000	27 000			
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A	plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))	27 000				
	CADRE B	plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))					
	CADRE C	autres plus-value taxable à 19 % (11)					
			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SAS B DE BNéant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexes-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 I a sexes-0 du CGI) ① *

I SUIVI DES MOINS VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II SUIVI DES MOINS VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise	SAS B DE B	Néant ☒ *
-----------------------------	------------	---

I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N
---	---

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II	RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, e alinéas de l'art 5e du CGI)
----	---

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SAS B DE B		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/08/2021		et clos le : 31/07/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée, ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 7 2 0 2 2

N° SIRET 3 3 0 0 2 4 2 3 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS B DE B

ADRESSE (voie) 8 RUE DES HALLES

CODE POSTAL 37000 VILLE TOURS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 520

I CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique BELLEVILLE Prénom(s) BERNADETTE

Nom marital % de détention 98.16 Nb de parts ou actions 1 492

Naissance Date 190849 N° Département 37 Commune NOTRE DAME D'O Pays FR

Adresse N° 8 Voie RUE DES HALLES

Code postal 37000 Commune TOURS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 7 2 0 2 2

N° SIRET

3 3 0 0 2 4 2 3 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS B DE B

ADRESSE (voie)

8 RUE DES HALLES

CODE POSTAL

37000

VILLE

TOURS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique

SCI

Dénomination

MADEMOISELLE

N° SIREN (si société établie en France)

5 1 2 1 0 4 3 6 5

% de détention

100.00

Adresse :

N°

8

Voie

RUE DES HALLES

Code postal

37000

Commune

TOURS

Pays

France

Forme juridique

SARL

Dénomination

ABG

N° SIREN (si société établie en France)

3 5 0 7 7 1 7 1 3

% de détention

100.00

Adresse :

N°

1

Voie

RUE DES HALLES

Code postal

37000

Commune

TOURS

Pays

France

Forme juridique

SARL

Dénomination

SOBELLE

N° SIREN (si société établie en France)

4 7 9 4 8 9 6 9 2

% de détention

33.00

Adresse :

N°

25

Voie

RUE MARCEAU ET

Code postal

37000

Commune

TOURS

Pays

France

Forme juridique

SCI

Dénomination

ANTOINE

N° SIREN (si société établie en France)

3 5 2 5 4 3 1 3 6

% de détention

20.00

Adresse :

N°

77

Voie

RUE GAMARD

Code postal

37300

Commune

JOUE LES TOURS

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

B DE B

SAS au capital de 54 720 €

8 rue des Halles 37000 TOURS

RCS TOURS 330 024 233

--:--:--:--:--:--:--:--:--

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 JUILLET 2022

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 83 509,98 € de la façon suivante :

- aux associés, à titre de dividendes, la somme de	18 000,00 €
- le solde, au poste « Autres réserves », soit la somme de	65 509,98 €

	83 509,98 €
	=====

L'assemblée générale précise que ces dividendes seront mis en distribution à compter du 1^{er} mai 2023.

L'assemblée générale prend acte que les associés, personnes physiques, ont été informés que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. En application de l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, les dividendes pourront, le cas échéant, bénéficier de l'abattement de 40 %-mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

La totalité des dividendes sont éligibles à l'abattement de 40%.

L'assemblée générale, statuant conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

ADOPTION :

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée des associés du 10 janvier 2023.

Copie certifiée conforme
Le Président,

